

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_125

Objet : Convention de partenariat avec Eura Industry Innov' – Financement pour l'année 2026

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le trente juin deux mille-vingt-six.

Présents (77) :

Michel PICOTIN (Suppléant) - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Pascal DEQUIDT - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIE - Brigitte SCHOONHEERE - Guillaume GAMELIN - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Pierre-Laurent VANDECAVEYE - Samuel BEVER - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROUILLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Jérôme RENIER - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Céline REANT - Jean-François DEMON - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Coralie DEVROEDE - Christian BELLYNCK

Procurations (8) :

Yannick CORDONNIER à Jacques GREMBER - Arnaud DEVILLEZ à Alain TALLEU - Elise DORMION-ROUSSEZ à Gaël DUHAMEL - Bernard DENTENER à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Jacques WYCKAERT à Eva SPRIET - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Jean-Luc DEHUYSSER à Valentin BELLEVAL

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 85

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 7 JUILLET 2026

DELIBERATION 2026_125

Objet : Convention de partenariat avec Eura Industry Innov' – Financement pour l'année 2026

EURA INDUSTRY INNOV' est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Elle rassemble et fédère, sur un territoire pilote, l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur afin de faciliter et accélérer la mise en œuvre de projets liés à une bioéconomie innovante et durable.

Le projet EURA INDUSTRY INNOV' s'inscrit dans une volonté de coopération territoriale étroite avec six intercommunalités partenaires en valorisant les complémentarités locales et en apportant une capacité réelle de différenciation à l'échelle des territoires.

L'approche atypique et innovante de l'association repose sur une démarche collective et coopérative où les partenaires mettent en synergie leurs compétences pour faire émerger et développer des projets à forte valeur ajoutée économique, écologique et sociétale, tout en privilégiant la proximité territoriale.

Les axes principaux des actions de l'association sont les suivants :

- identification de projets innovants par le lancement d'appels à manifestation d'intérêts ou de REV3 Lab,
- mobilisation et fédération des acteurs autour de la bioéconomie à travers l'organisation d'un événement annuel sur la bioéconomie et la naturalité,
- accompagnement des porteurs de projets de bioéconomie sur le territoire,
- soutien à la co-construction de projets de bioéconomie entre les milieux industriel, de la recherche et agricole par la création d'une instance de rapprochement,
- soutien à la mobilisation des acteurs économiques par la promotion du programme d'action,
- déploiement territorial de la bioéconomie au travers d'ateliers de proximité,
- identification continue des acteurs et des ressources territoriaux pour favoriser les synergies entre acteurs,
- actions de sensibilisation auprès de la jeunesse (collège/lycée).

La bioéconomie représente aujourd'hui des opportunités importantes, tant pour l'industrie que pour les exploitations agricoles, en leur apportant de nouveaux débouchés et en renforçant les liens entre ces deux secteurs d'activités, tout en répondant aux défis environnementaux et sociétaux qui sont aujourd'hui au cœur de l'actualité des territoires.

Cœur de Flandre agglo souhaite continuer à être partenaire de la démarche portée par l'association EURA INDUSTRY INNOV' et de bénéficier notamment des outils de coopération et des appels à projets qu'elle propose, afin de faire émerger des entreprises innovantes utilisant les ressources agricoles comme matières premières pour des applications dans les secteurs des cosmétiques, du bâtiment, de l'énergie, ou des matériaux biosourcés.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de développement économique ;

Il vous est proposé :

- de fixer la participation financière de Cœur de Flandre agglomération à 10 000 € pour l'année 2026,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents.

Vote :

Pour : 85

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 7 juillet 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

